

PRÉSENTATION

La première partie de cette nouvelle édition du *Rapport moral* est consacrée cette année à ce qui est souvent dénommé : la face cachée de la finance, celle des délits financiers sous toutes leur formes qui bénéficient de la porosité sans cesse plus grande des frontières et des lacunes du droit et des instances de régulation internationale. Quatre thèmes sont successivement explorés : la délinquance financière internationale et la finance *offshore* ; une nouvelle forme de criminalité, la cybercriminalité, liée directement aux nouvelles technologies de l'information ; le rôle des États et de la communauté internationale ; et le problème particulier que pose la fraude fiscale.

DÉLINQUANCE FINANCIÈRE ET FINANCE « OFFSHORE »

Cette section, sans souci d'exhaustivité face à la multiplicité des formes de délinquance, éclaire plusieurs dimen-

sions du problème : les enjeux liés à la corruption, au blanchiment et les facilités de fraude offertes par les centres *offshore*.

Les lourdes conséquences micro et macroéconomiques de la corruption pour le développement des pays les plus pauvres sont analysées par *Hervé Magnouloux* et *Michel Aglietta*. Le premier souligne la complexité du phénomène, qui ne peut être réduit que progressivement par une action sur l'environnement dans laquelle elle prospère, et notamment une réforme des services, la responsabilisation des agents publics, et le développement de l'information. Le second analyse l'impact de la corruption sur l'endettement des pays en développement, et teste, à partir d'un modèle, l'impact des politiques fiscales et de contrôle des capitaux, et enfin rappelle les conditions politiques, à l'intérieur et à l'extérieur de ces pays, qui favorisent la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, comme chaque année, *Transparency International* présente son Indice de perception de la corrup-

tion passive 2004 et, pour la deuxième fois, son Baromètre mondial de la corruption 2004 qui, sous la forme d'enquêtes auprès du public et non d'experts, mesure la corruption dans différents domaines de l'activité publique, son impact sur la vie personnelle et familiale des habitants, la vie politique, le climat des affaires et les valeurs de la société.

Thierry Godefroyet Pierre Lascoumes rappellent ensuite à quel point les centres *offshore*, par les services qu'ils offrent pour optimiser les situations fiscales, segmenter les responsabilités grâce à des structures opaques et alléger les charges de la réglementation, restent aujourd'hui au cœur du capitalisme financier. Très imbriquée dans l'économie légitime, bénéficiant des insuffisances de la coopération judiciaire internationale, ces centres s'adaptent très bien au renforcement actuel de la réglementation financière. Ils y trouvent même de nouvelles opportunités de prospérer, puisqu'ils offrent la possibilité de s'affranchir des obligations de transparence que les nouvelles normes imposent.

Marie-Christine Dupuis-Danon dresse un tableau des illusions, des réalités et de l'impact du blanchiment. Elle analyse les raisons de l'écart qui existe entre le discours volontariste et la réalité toujours dangereuse du blanchiment, et les trois types de problèmes auxquels est confronté le dispositif de lutte : l'insuffisance de relais fiables au niveau régional et national, l'insuffisante régulation des centres *offshore*, et le dilemme entre régulation et autorégulation des systèmes financiers.

LA CYBERCRIMINALITÉ

Daniel Martin rappelle les nouvelles vulnérabilités créées par la cybercriminalité, tant pour les États que pour les entreprises et les particuliers, avec l'usage désormais massif d'Internet. Il décrit les formes les plus fréquentes de cette criminalité à géométrie variable et présente les éléments de riposte au niveau national et international, un combat qui nécessite de nouvelles formes de coopération public-privé et la prise de conscience de tous les secteurs de la société, insuffisamment avertis des risques encourus.

Patrice Guichard et Olivier Pastré prolongent cette réflexion en insistant sur l'hétérogénéité du phénomène, le caractère évolutif des techniques employées et la difficulté de l'appréhender statistiquement. Ce risque financier majeur oblige désormais les acteurs concernés à des questionnements de plus en plus complexes.

Enfin, *Yves Randoux* décrit les principaux exemples de fraude sur cartes bancaires et vente à distance, et fait un premier bilan satisfaisant des actions de répression engagées par le nouvel Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC).

RÔLE DES ÉTATS ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Face à la multiplicité des fraudes et infractions, la répression est-elle à la hauteur des enjeux ?

Xavier Musca fait le point de l'action de la communauté internationale face aux centres *offshore*, sous l'inspiration notamment de la France ; il insiste sur la nécessité de maintenir et de renforcer l'approche dite « *name and shame* » des listes classant les centres, qui servent de base aux évaluations du Fonds monétaire international (FMI). De nouveaux critères plus complets d'évaluation doivent être développés, incluant notamment des standards d'enregistrement des différents acteurs. Ces évaluations doivent enfin, éventuellement, faire l'objet de sanctions, toute entreprise utilisant des centres non respectueux des standards reconnus transparents pouvant, par exemple, être soumise à des obligations de transparence accrue, telle la mention de ces opérations dans les rapports annuels de l'entreprise.

Michel Prada rappelle, de son côté, l'action des régulateurs en valeurs mobilières et notamment de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). En écho à un récent rapport de la Securities and Exchange Commission (SEC), il confirme l'intérêt qu'il y aurait à mettre en place, pour les intermédiaires financiers qui réalisent des opérations complexes dans les centres *offshore*, des diligences et des procédures internes permettant une bonne analyse de celles-ci et donc la responsabilisation des intermédiaires.

S'agissant de la lutte contre le blanchiment, *Jean-Louis Fort* dresse un bilan de l'action du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (Gafi) dont le mandat a été élargi depuis les événements du 11 septembre 2001 à la lutte contre le financement du

terrorisme, et il indique quelles sont les grandes priorités de la nouvelle présidence française de cet organisme.

Jean-François Thony et *Catherine Dujols-Thony* rappellent l'histoire de la lutte contre le blanchiment *offshore* depuis 15 ans, qui a vu la montée en puissance du rôle du FMI et de la Banque mondiale, lorsque l'attention s'est déplacée des pratiques du système bancaire traditionnels vers les paradis financiers, dans le cadre d'une universalisation de la lutte contre tous les abus financiers ; il pose, en termes directs, le problème de l'articulation des actions entre le Gafi et le FMI.

Thierry Cretin présente la dimension européenne de la lutte antifraude et l'action de l'Office de lutte antifraude (Olaf), créé à cet effet, dans ses quatre grands domaines d'intervention opérationnelle : le domaine douanier et agricole, les fonds structurels, les dépenses directes et aides externes, et les activités illicites commises au sein des institutions de l'Union européenne, auxquelles s'ajoutent de nouvelles fonctions d'appui et de suivi du recouvrement des fonds et des développements judiciaires de son action.

Enfin, *Daniel Dommel* fait le point des initiatives de différentes organisations non gouvernementales (ONG), dont Transparency International, visant à imposer aux compagnies pétrolières l'obligation de déclarer publiquement les revenus versés aux États producteurs, qui font très souvent l'objet de détournements. Des progrès ont, d'ores et déjà, été réalisés sur ce sujet très sensible, et l'obligation de transparence pourrait aussi s'étendre aux opérations du Groupe de la Banque mondiale avec les pays riches

en ressources naturelles, qui ont fait récemment l'objet d'un rapport très critique.

LE CAS PARTICULIER DE LA FRAUDE FISCALE

La fraude fiscale bénéficie souvent de plus d'indulgence que les autres délits. La frontière est, en effet, souvent difficile à tracer pour les particuliers et les entreprises entre ce qui relève de la recherche habile de la moindre imposition et la véritable fraude.

Après avoir mis en évidence les caractéristiques particulières de la fraude fiscale, phénomène désormais international qui a longtemps bénéficié d'une forme de tolérance, *Robert Baconnier* et *Michel Taly* s'emploient à analyser les différents types d'infractions et à présenter les enjeux du contrôle par les administrations fiscales : le recouvrement des sommes qui échappent à l'impôt, la finalité dissuasive qui dépend de la fréquence des contrôles, et la finalité répressive.

Édouard Marcus revient sur les effets négatifs de la concurrence fiscale dommageable qui justifient la mise en œuvre d'une coopération à l'échelle internationale et à l'intérieur de l'Union européenne d'une convergence nécessaire des politiques fiscales et notamment de l'assiette, puis des taux de l'impôt sur les sociétés.

Andrea Manzitti examine la problématique des amnisties fiscales temporaires et tente d'en mesurer

l'efficacité par rapport aux objectifs poursuivis, à partir d'une analyse théorique et des résultats empiriques des diverses expériences.

Paul H. Dembinski analyse les enjeux éthiques des prix de transfert pratiqués par les grandes entreprises pour la cession de biens, services ou droits entre leurs entités, des prix construits artificiellement en dehors du marché, et qui intègrent tout particulièrement l'objectif d'optimisation fiscale. À l'échelle internationale, ces prix de transfert sont pratiqués entre les filiales des très grands groupes selon des modalités largement ignorées, et forment ainsi, avec les flux de biens et services qu'ils représentent, une dimension mal connue de l'économie mondiale. En l'absence de prix de marché, les rapports de ces grandes sociétés avec les systèmes fiscaux nationaux sont régis par des accords qui concernent surtout quelques grands pays développés, sans que les pays en développement y trouvent nécessairement leur compte. Grâce à la maîtrise subtile de ces transferts internes, la logique de la grande entreprise multinationale l'emporterait sur celle du marché, la mettant en situation de percevoir une « rente planétaire » indue.

Enfin, *John Harris* montre le décalage qui existe entre l'image de Jersey, considérée comme un exemple type de paradis fiscal, et la réalité des quinze dernières années qui ont vu l'île s'aligner sur les normes internationales en matière de surveillance de son système financier, tout en pratiquant une concurrence fiscale agressive.